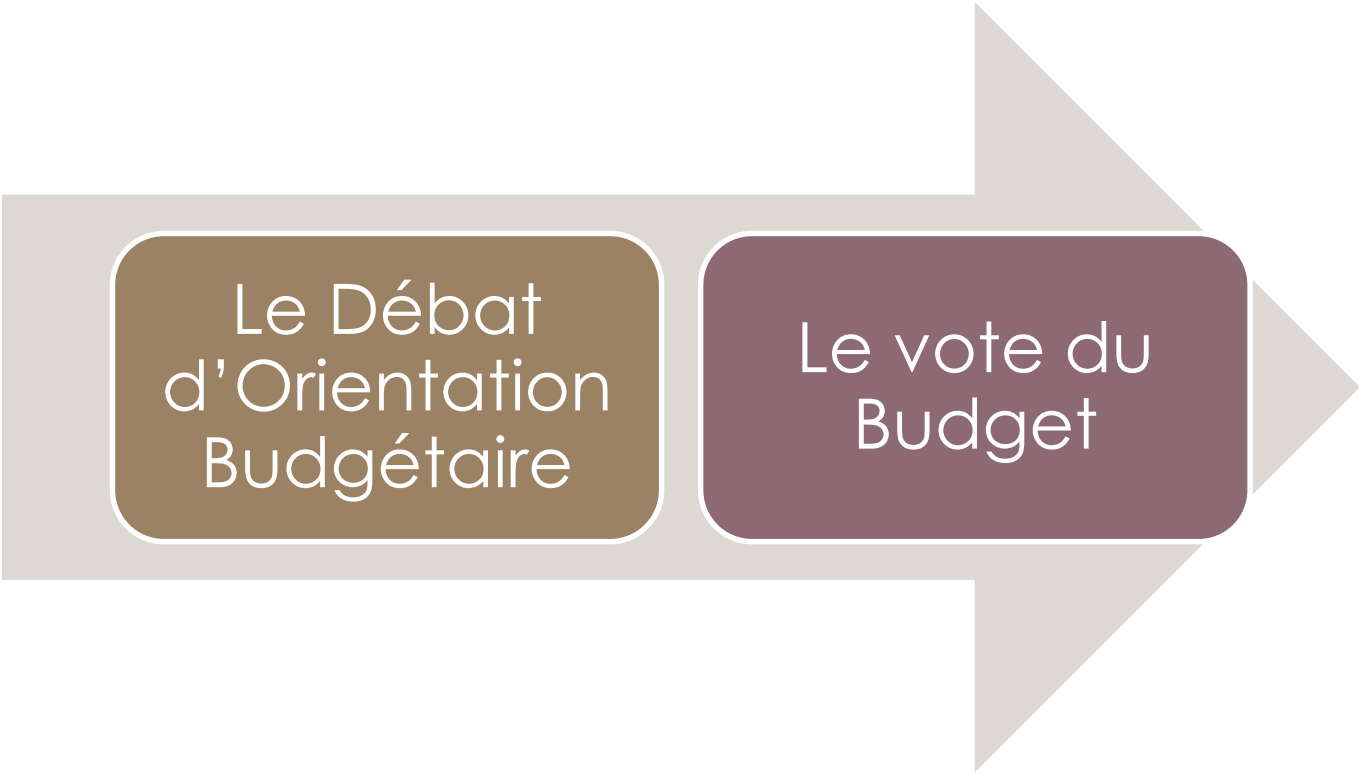


Débat d'Orientation Budgétaire



L'élaboration du budget – 2 étapes



Le Débat
d'Orientation
Budgétaire

Le vote du
Budget

Les hypothèses de travail

L'inflation

Les dotations de l'états

- Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)

L'augmentation des recettes fiscales

- Liées aux nouveaux arrivants

Les conseils extérieurs

- DDFIP (Direction Département des Finances Publiques)
- Le préfet
- Les banques

Le projet majeur du mandat :

2^{ème} groupe scolaire – 5M€ HT



Les autres projets à mener

La sécurisation
des
déplacements

Le projet
d'aménagement
urbain

La voirie

Le citypark

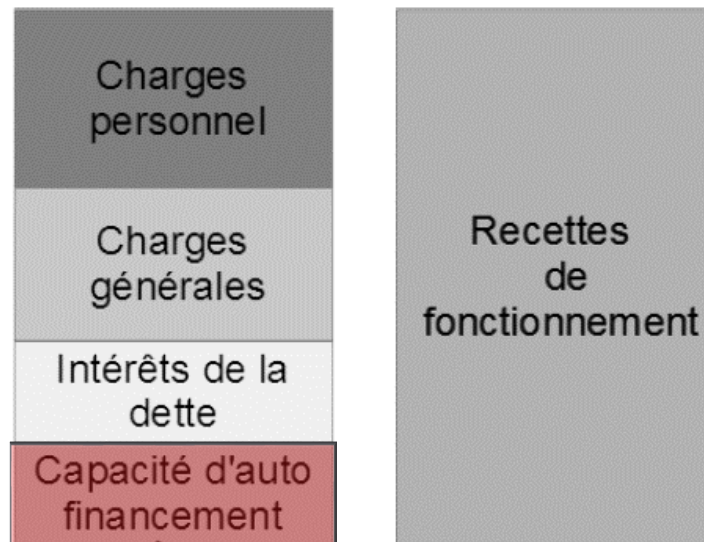
La réhabilitation
des logements
communaux

L'éclairage
public

Pour emprunter, il est nécessaire
d'avoir une **C**apacité d'**A**uto
Financement **positive**

La Capacité d'Auto Financement

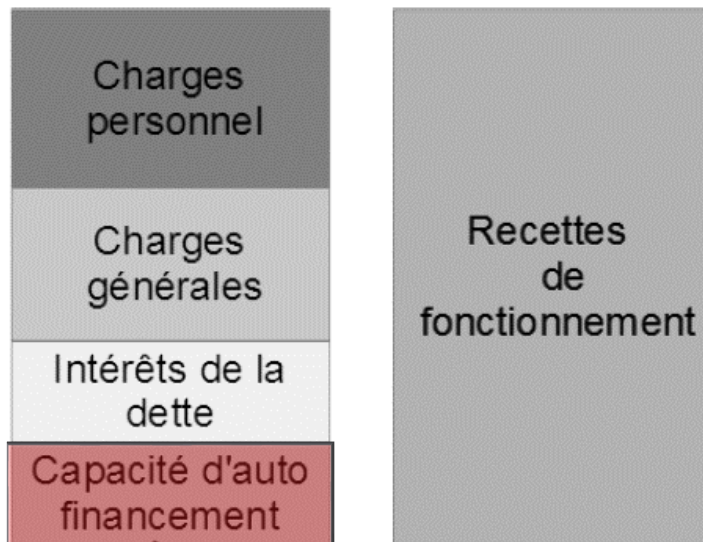
Fonctionnement



La Capacité d'Auto Financement
=
l'excédent en fonctionnement

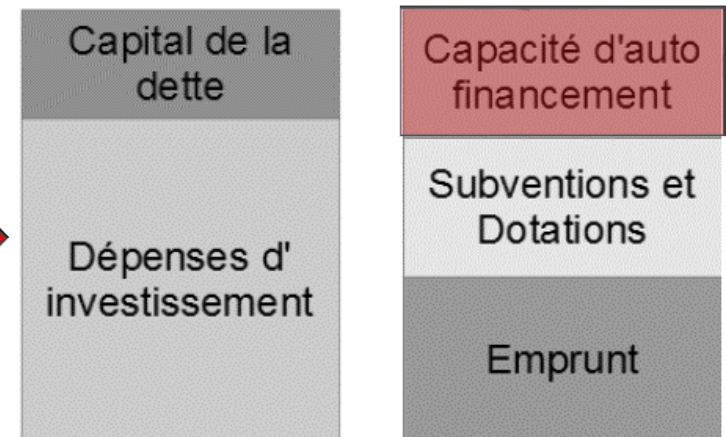
La Capacité d'Auto Financement

Fonctionnement



La Capacité d'Auto Financement
=
l'excédent en fonctionnement

Investissement



La Capacité d'Auto Financement
>
Capital de la dette

Comment améliorer la CAF ?

En diminuant les charges générales

- Ex : mise en concurrence
SYSTEMATIQUE

En diminuant les charges salariales

- Appel aux contrats aidés pour toute nouvelle embauche

Annexes

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dette en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
1989	1 447 564.59	191 047.91	141 927.69	49 120.23	-11 150.37
1990	1 526 501.54	202 198.28	144 819.62	57 378.68	-4 807.50
1991	1 469 122.82	207 005.78	138 816.30	68 189.48	-40 031.17
1992	1 652 474.24	247 036.95	162 896.24	84 140.73	-54 174.80
1993	1 930 051.87	301 211.75	193 135.89	108 075.89	-57 517.90
1994	2 381 570.48	358 729.65	221 936.73	136 792.97	-47 960.47
1995	2 623 831.27	406 690.12	244 009.08	162 681.09	-5 031.50
1996	2 375 835.05	411 721.62	231 619.39	180 102.24	-29 432.15
1997	2 663 607.72	441 153.77	220 339.11	220 814.71	-63 844.49
1998	2 863 607.72	504 998.26	239 313.42	265 684.89	-2 626.15
1999	3 046 843.52	507 624.41	247 303.54	260 320.85	2 917.64
2000	2 866 426.40	504 706.77	206 839.73	297 867.08	-46 363.48
2001	3 121 279.20	551 070.25	212 577.23	338 493.02	-66 139.07
2002	3 360 558.20	617 209.32	217 447.54	399 761.78	77 653.86
2003	3 782 685.53	539 555.46	205 013.89	334 541.57	-538.71
2004	3 776 292.57	540 094.17	212 164.71	327 929.46	-14 369.62
2005	4 004 345.54	554 463.79	198 424.69	356 039.10	4 347.02
2006	4 123 251.16	550 116.77	195 711.91	354 404.86	-7 209.30
2007	3 322 420.99	557 326.07	213 242.23	344 083.84	-43 612.19
2008	4 553 556.62	600 938.26	215 599.75	385 338.50	-43 032.62
2009	4 709 472.78	643 970.88	219 482.43	424 488.45	
2009	4 809 686.05				

Page 1

Montants exprimés en euros

Etat de la dette

- 1989 : 1,4 M€
- 1999 : 2,8M€
- 2009 : 4,8M€

Etat de la dette – Partie 1/2

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dettes en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2010	4 785 471.35	660 427.89	224 905.38	435 522.51	
2011	4 956 496.23	698 480.25	225 305.24	473 175.01	-38 052.36
2012	4 983 321.22	667 710.10	223 129.69	444 580.41	30 770.15
2013	5 038 740.81	696 992.75	230 436.50	466 556.25	-29 282.65
2014	5 072 184.57	691 173.86	231 132.69	460 041.17	5 818.89
2015	5 124 643.40	720 678.97	218 340.29	502 338.68	-29 505.11
2016	4 554 655.69	721 484.84	196 513.63	524 971.21	-805.87
2017	4 097 333.51	635 543.32	172 907.60	462 635.72	85 941.52
2018	3 634 697.79	609 485.62	152 867.90	456 617.72	26 057.70
2019	3 150 841.55	550 250.12	133 065.05	417 185.07	59 235.50
2020	2 760 895.00	484 468.51	114 912.61	369 555.90	65 781.61
2021	2 391 339.10	474 708.26	98 983.86	375 724.40	9 760.25
2022	2 015 614.70	359 303.51	82 912.71	276 390.80	115 404.75
2023	1 739 223.90	273 353.98	70 666.60	202 687.38	85 949.53
2024	1 536 536.52	226 701.00	62 091.76	164 609.24	46 652.98
2025	1 371 927.28	226 701.00	55 250.40	171 450.60	0.00
2026	1 200 476.68	226 701.00	48 107.59	178 593.41	0.00
2027	1 021 883.27	226 701.00	40 649.56	186 051.44	0.00
2028	835 831.83	212 454.06	32 861.88	179 592.18	14 246.94
2029	656 239.65	212 454.06	25 411.96	187 042.10	0.00
2030	469 197.55	172 807.65	17 634.29	155 173.36	39 646.41

Page 1

Montants exprimés en euros

Etat de la dette

- 2011 : 4,9M€
- 2012 : 4,9M€
- 2013 : 5,0M€

Etat de la dette – Partie 2/2

La CAF nette est négative en 2013 comme en 2010 et 2011.

Le tableau ci-dessous décrit la formation du financement disponible à partir de l'excédent brut d'exploitation (EBF). La dernière colonne permet d'analyser la situation réelle en 2013 hors opération exceptionnelle de régularisation.

Rubrique	2009	2010	Var.	2011	Var.	2012	Var.	2013	Var.	2013 corrigé	Var.
I EBF	649 809	598 613	-7,9%	660 846	10,4%	719 644	8,9%	645 736	-10,3%	645 736	-10,3%
Transfert charges	0	0		0		0		0			
Produits financiers hors reprise	15	13	-13,3%	13	0,0%	13	0,0%	12	-7,7%		
Charges financières hors dotations	-221 368	-246 726	11,5%	-233 436	-5,4%	-236 004	1,1%	-242 895	2,9%		
Produits exceptionnels hors reprises	28 114	18 580	-33,9%	12 702	-31,6%	55 951	NS	242 895	NS		
Charges exceptionnelles hors dotation	4 501	-279	93,8%	-731	-162,0%	-39 506	NS	-2 715	-93,1%		
II CAF Brute	452 069	370 201	-18,1%	439 394	18,7%	500 098	13,8%	643 033	28,6%	408 524	-18,3%
Remboursement dettes bancaires et assimilées	-406 165	-425 667	-4,8%	462 743	-8,7%	-433 538	6,3%	-669 362	NS	-432 119	-0,3%
Refinancements à déduire	0	0									
III CAF Nette	45 904	-55 466	NS	-23 349	-57,9%	66 560	NS	-26 329	NS	-46 344	-169,6%
Remboursement autres dettes	-41 738	-9 856	-76,4%	985 092	NS	-11 043	-96,1%	248 931	NS		
Ressources propres	344 804	351 807	2,0%	374 122	6,3%	377 292	0,8%	469 606	24,5%		
Cessions d'actif	181 265	75 000	-58,6%	447 084	496,1%	40 000	-91,1%	445 875	1014,7%		
IV Financement propre	530 235	361 485	-31,8%	511 935	41,6%	472 809	-7,6%	1 138 083	140,7%	642 950	-36,0%
Autre recettes d'investissement	0	0		4 564		0					
V Financement disponible	530 235	361 485	-31,8%	516 499	42,9%	472 809	-8,5%	1 561 093	230,2%	1 524 327	222,4%

CAF

Analyse financière par la DDFIP

La CAF est négative en

- 2010
- 2011
- 2013

En 2013, la cession d'éléments d'actifs (les Graviers Garonnais, Terres Laporte ex CCAS et LAHIRLE pour un total de 445.875€) a cependant permis d'accroître considérablement le financement disponible. Après atténuation de la valeur du bien en stock (débit 675 pour 138.179,44€) on enregistre 307.695,56 de plus value nette de cessions (crédit du 192).

Exercices	2009	2010	évolution	2011	évolution	2012	évolution	2013	évolution
Cessions d'actifs	181 265 €	758 000 €	-58,6%	447 084 €	+496,1%	40 000 €	-91,1%	445 875 €	1014,7%
Financement disponible	530 235 €	361 485 €	-31,8%	516 499 €	+42,9%	472 809 €	-8,5%	1 561 093 €	230,2%

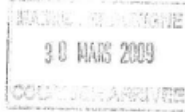
Le financement disponible fin 2013 est lié à la vente d'actifs comme le terrain pour la gravière (326 000€)

CAF – Analyse de la DDFIP

Alerte de la préfecture – Année 2009



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE



copie 9 51/2009

5 1

Le trésorier-payeur général,

La préfète,

CONFIDENTIEL

Monsieur le maire,

Le ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie échangent régulièrement des informations financières sur les collectivités locales.

A ce titre, une analyse de la situation financière de votre commune a été effectuée à travers l'étude du compte administratif 2007.

Vous trouverez ci-après l'analyse des principaux ratios.

● La structure budgétaire

Le ratio de rigidité des charges structurelles de votre commune (1) est de 0,55 (la moyenne régionale se situe à 0,41).

Les charges de fonctionnement qui représentent 818 €/habitant sont supérieures de 29,64 % à la moyenne départementale (631 €/habitant).

Sur la période 2005-2007, la capacité d'autofinancement (CAF) (1) est positive, mais n'est pas suffisante pour jouer son rôle de financeur des investissements. La CAF nette (après remboursement des emprunts) est négative, ce qui signifie que la section de fonctionnement ne dégage pas de marge suffisante pour assurer le remboursement du capital de la dette.

Le coefficient d'autofinancement courant (1) est de 1,09 en 2007 (seuil maximum de référence du ratio : 1,035).

● L'endettement

L'encours total de la dette ne cesse d'augmenter. Au 31 décembre 2007, il s'élève à 1 665 €/habitant pour une moyenne départementale de 1 045 € et une moyenne régionale de 803 €.

Si on le rapproche de la CAF de la commune, relativement faible, il représente 49 années de remboursement.

Le ratio de surendettement (1) est de 1,95 pour un seul maximum de référence de 1,435.

● La pression fiscale

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (1) est de 1,14 pour un seuil maximum de référence de 1,084.

Cet indicateur témoigne d'une pression fiscale élevée.

La commune ne dispose donc pas de marge de manœuvre sur la fiscalité.

Conclusion :

Au vu de ces éléments, il importe, dans les années à venir, de restaurer un niveau de CAF nette positive afin d'assurer à minima le remboursement de la dette en capital.

Pour ce faire, une maîtrise des charges de fonctionnement est à prévoir.

De plus, un désendettement de la commune est également souhaitable. Celui-ci implique probablement de poursuivre la diminution des investissements engagée en 2007.

Nous avons tenu à vous faire part de l'ensemble de ces éléments afin d'attirer votre attention sur les difficultés financières de votre commune et vous permettre de préparer au mieux le budget primitif 2009.

Bien entendu, le comptable du trésor chargé de la tenue de vos comptes se tient à votre disposition pour approfondir cette analyse comptable et financière et étudier, si vous le souhaitez les différentes solutions que vous envisagez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Danièle Polvé-Montmasson
Montauban, le 23 MARS 2009

Le trésorier-payeur général

M. Denis ROGER
Maire de Verdun sur Garonne

82600 VERDUN SUR GARONNE

La préfète,

Danièle POLVÉ-MONTMASSON

P.J. : (1) Annexe jointe : définition des différents ratios

Alerte de la préfecture – Année 2011



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE



Le préfet,

La directrice départementale
des finances publiques,

CONFIDENTIEL

Monsieur le maire,

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie échangent régulièrement des informations financières sur les collectivités locales.

A ce titre, une analyse de la situation financière de votre commune a été effectuée à travers l'étude du compte administratif et des fiches d'analyse financière 2010.

Vous trouverez ci-après l'analyse des principaux ratios.

❶ La structure budgétaire

Le ratio de rigidité des charges structurelles de votre commune est de 0,49 pour une valeur critique de référence de 0,584, seuil à partir duquel se situent les 10 % des communes les plus en difficulté.

Sur la période 2008-2010, les charges de fonctionnement ont augmenté de 10 % alors que les produits se sont accrus de 16%.

Cette évolution a été insuffisante pour rétablir la capacité d'autofinancement.

En 2010, la C.A.F. nette (déduite des remboursements des emprunts) est négative. Elle s'établit en effet à - 55 463 €, soit - 14 € par habitant contre + 44 € pour la moyenne régionale.

Le coefficient d'autofinancement courant a été de 1,02 en 2010 alors que la valeur critique de référence est de 1,035.

❷ L'endettement

Fin 2010, l'encours de la dette est très élevé : 5 471 941 €, soit 1 377 € par habitant pour une moyenne régionale de la strate de 1 010 €.

Le ratio de surendettement est de 1,69, pour une valeur critique de référence de 1,435.

❸ La pression fiscale

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 1,20 pour une valeur critique de référence de 1,084.

La commune ne dispose donc pas de marge de manœuvre en matière de fiscalité.

Conclusion :

Au vu de ces éléments, il nous paraît approprié de rétablir une capacité d'autofinancement qui permette à minima le remboursement de l'annuité de la dette. Ce rétablissement nécessite une maîtrise rigoureuse des charges de fonctionnement, notamment des charges à caractère général.

Il importe également d'amorcer un désendettement de la collectivité, ce qui impliquera probablement une pause dans les dépenses d'investissement.

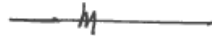
Nous avons tenu à vous faire part de l'ensemble de ces éléments afin d'attirer votre attention sur les difficultés financières de votre commune et vous permettre de préparer au mieux le budget primitif 2012, sans contrevenir au respect du principe de libre administration de votre collectivité, et à titre de conseil.

Bien entendu, le comptable du trésor chargé de la tenue de vos comptes se tient à votre disposition pour approfondir cette analyse comptable et financière et étudier, si vous le souhaitez, les différentes solutions que vous envisagez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Montauban, le 20 DEC. 2011

Le préfet,


Fabien SUDRY

La directrice départementale
des finances publiques,


Monsieur Denis RÔGER
Maire de VERDUN SUR GARONNE

82600 VERDUN SUR GARONNE

P.J. : (1) Annexe jointe : définition des différents ratios

Alerte de la préfecture – Année 2013



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

La directrice départementale
des finances publiques,

Le préfet,



CONFIDENTIEL

Monsieur le maire,

Le ministère de l'intérieur et le ministère de l'économie et des finances ont mis en place un dispositif d'échanges d'informations destiné à déceler de façon préventive les difficultés financières des communes et groupements à fiscalité propre au titre du réseau d'alerte des finances locales.

Ce dispositif a pour objet de permettre une sensibilisation précoce des exécutifs locaux afin de les inciter à mettre en œuvre des mesures adaptées au potentiel financier des collectivités.

A ce titre, une analyse de la situation de votre commune a été réalisée à travers l'étude du compte administratif et des fiches financières de l'année 2012.

Vous trouverez, ci-après, l'analyse des principaux ratios.

● La structure budgétaire

Le ratio de rigidité des charges structurelles de votre commune est de 0,45 pour une valeur critique de référence de 0,559. Il s'agit du seuil à partir duquel se situent les 10 % des communes les plus en difficulté et mesure les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Sur la période 2011-2012, les charges de fonctionnement ont diminué de 247 623 €. Parallèlement, les produits sont en baisse de 190 937 €.

Le différentiel entre la diminution des produits et celle des charges s'est traduit par l'augmentation de la capacité d'autofinancement brute qui est passée de 439 396 € en 2011 à 500 099 € en 2012.

La capacité d'autofinancement nette (CAF brute déduite du remboursement des emprunts) est devenue positive en 2012 (66 561 € contre - 23 347 € en 2011).

Le coefficient d'autofinancement courant s'améliore : 0,98 en 2012 contre 1,09 en 2011 pour une valeur critique de référence de 1,048.

J.

● L'endettement

Fin 2012, l'endettement demeure désormais inférieur à la moyenne de la strate : 1 266 € par habitant contre 1 319 € pour la moyenne de la strate. Dès lors, le ratio de surendettement est de 1,45 pour une valeur critique de référence de 1,513.

L'encours de la dette a cependant progressé sur 2012 de 66 462 €.

● La pression fiscale

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 1,45 pour une valeur critique de référence de 1,127.

La commune ne dispose donc pas de marge de manœuvre sur ses ressources fiscales.

Éléments de conclusion :

Au vu de ces éléments, il paraît nécessaire de poursuivre les efforts entrepris afin de consolider la capacité d'autofinancement et amorcer une diminution de l'encours de la dette.

Nous avons tenu à vous faire part de l'ensemble de ces éléments afin d'attirer votre attention sur les difficultés financières de votre commune et vous permettre de prendre les mesures nécessaires, sans contrevenir au respect du principe de libre administration de votre collectivité, et à titre de conseil.

Bien entendu, le comptable du trésor chargé de la tenue de vos comptes, ainsi que le bureau des collectivités locales de la préfecture, se tiennent à votre disposition pour approfondir cette analyse comptable et financière et étudier, si vous le souhaitez, les différentes solutions que vous envisagez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Montauban, le 13 JUIN 2013

La directrice départementale
des finances publiques,

Le préfet,

Jean-Louis GERAUD

Monsieur Denis ROGER
Maire de VERDUN SUR GARONNE

82600 VERDUN SUR GARONNE

P.J. : (1) Annexe jointe : définition des différents ratios

Alerte de la préfecture – Année 2014



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

La directrice départementale
des finances publiques,

CONFIDENTIEL

Monsieur le maire,

Le ministère de l'intérieur et le ministère de l'économie et des finances ont mis en place un dispositif d'échanges d'informations destiné à déceler de façon préventive les difficultés financières des communes et groupements à fiscalité propre au titre du réseau d'alerte des finances locales.

Ce dispositif a pour objet de permettre une sensibilisation précoce des exécutifs locaux afin de les inciter à mettre en œuvre des mesures adaptées au potentiel financier des collectivités.

A ce titre, une analyse de la situation de votre commune a été réalisée à travers l'étude du compte administratif et des fiches financières de l'année 2013.

Vous trouverez, ci-après, l'analyse des principaux ratios.

❶ La structure budgétaire

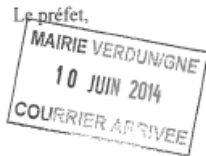
Le ratio de rigidité des charges de la commune est de 0,43 pour une valeur critique de référence¹ de 0,559. Ce ratio mesure les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Sur la période 2012/2013, les charges ont augmenté de 632 402 € (+ 19,72 %). Parallèlement, les produits se sont accrus de 756 267 € (+ 20,51 %). Ces augmentations résultent des opérations de cession des immobilisations.

Le différentiel entre l'augmentation des produits et celle des charges s'est traduit par l'augmentation de la capacité d'autofinancement brute (CAF) qui est passée de 500 099 € en 2012 à 643 033 € en 2013, soit 154 € par habitant. Elle demeure très légèrement inférieure à la moyenne régionale de la strate (160 € par habitant).

En 2013, la CAF nette (déduite du remboursement des emprunts) devient négative. Elle s'établit à - 26 329 € contre 66 561 € en 2012.

Le coefficient d'autofinancement courant est de 1,07 alors que la valeur critique de référence est de 1,048.



❷ L'endettement

Entre 2012 et 2013, l'endettement de la commune diminue. Fin 2013, l'encours de la dette s'élève à 5 080 030 €, soit 1 215 € par habitant pour une moyenne régionale de la strate de 1 333 €.

Le ratio d'endettement est de 1,27 pour une valeur critique de référence de 1,513.

❸ La pression fiscale

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est de 1,46 pour une valeur critique de référence de 1,127. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre en matière de fiscalité.

Eléments de conclusion :

La commune doit poursuivre ses efforts qui se sont, d'ores et déjà, traduits par une augmentation de la capacité d'autofinancement, mais qui ne suffisent toujours pas à assurer à minima le remboursement en capital de la dette.

Il apparaît que pour rétablir la situation financière, le désendettement paraît devoir être une priorité de la commune pour les prochains exercices.

Nous avons tenu à vous faire part de l'ensemble de ces éléments afin d'attirer votre attention sur les difficultés financières de votre commune et vous permettre de prendre les mesures nécessaires, sans contrevenir au respect du principe de libre administration de votre collectivité et à titre de conseil.

Nous vous proposons de vous rencontrer pour évoquer la situation de votre collectivité et vous remercions de prendre contact avec le secrétariat de la secrétaire générale de la préfecture pour convenir d'un rendez-vous.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de notre considération très distinguée.

Montauban, le - 5 JUIN 2014

Le préfet,

Jean-Louis GERAUD

La directrice départementale
des finances publiques,

Monsieur Philippe BOTKOVITZ
Maire de Verdun sur Garonne
82600 VERDUN SUR GARONNE

P.J. : (1) Annexe jointe : définition des différents ratios

¹ Il s'agit du seuil à partir duquel se situent les 10 % des communes les plus en difficulté